



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des examens et concours

**Le recteur de la région académique PACA,  
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités,**

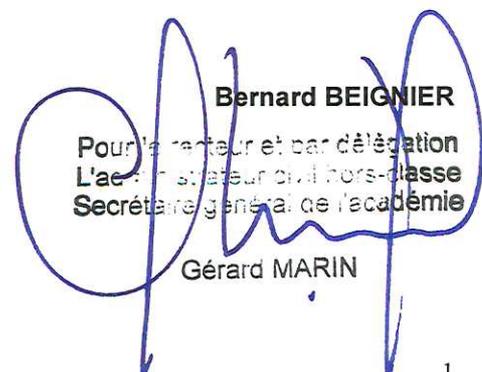
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 8 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 7 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

### ARRETE

Article 1 : Le jury pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - session 2021 - est fixé conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 19 mai 2021

  
**Bernard BEIGNIER**  
Pour le recteur et par délégation  
L'académiste civil hors-classe  
Secrétaire général de l'académie  
Gérard MARIN

**COMPOSITION DU JURY POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJOINTS  
ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
- SESSION 2021 -**

**Présidente :**

Claire MOLENAT

Adjointe au DRRH – Rectorat d'Aix Marseille

<b>MEMBRES DU JURY</b>
------------------------

BARBERO Marie-Christine	Cheffe de pôle GRH et moyens – DSDEN 04
BRIMAULT Jacques	Adjoint gestionnaire – collège Lou Garlaban – Aubagne
DUBOC Gabriel	Chef de pôle RH personnel du 1 <sup>er</sup> degré – DSDEN 84
EL BAROUDI Saïd	Adjoint gestionnaire – collège Longchamp – Marseille
FRITZ Angélique	Adjointe cheffe de service hébergement accompagnement logement – DDCS du Var - Toulon
HUGONENQ Brigitte	DGS – Aix Marseille Université – Marseille
LE GOUADEC Sylvie	Cheffe de la coordination académique de la paye – Rectorat d'Aix Marseille
MASIELLO Valentin	Chef du bureau des recrutements – SGAMI sud – Marseille
MICHAUD Virginie	Conseillère RH de proximité – Rectorat d'Aix Marseille